

**M. Stanfield:** Parce qu'à mon avis, nous ne sommes pas ici pour conclure une entente.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Nous sommes ici pour présenter à la Chambre un bill qui obligera les chemins de fer à poursuivre leurs opérations sur une base équitable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Votre bill n'est pas un règlement.

**M. Douglas:** Monsieur le président, l'article 5 du présent bill constitue le point essentiel de la loi parce que cet article établit les conditions financières selon lesquelles nous obligerons environ 56,000 employés sédentaires à retourner au travail en attendant le futur arbitrage obligatoire. Le gouvernement force le Parlement à faire une danse rituelle qui serait une charade si elle n'était pas une tragédie.

Depuis 25 ans, les cheminots canadiens ne connaissent aucune véritable procédure de négociation collective. Les travailleurs du rail ont toujours présente à l'esprit, comme une épée de Damoclès suspendue au dessus de leur tête, l'idée que s'ils font la grève, le gouvernement de l'heure convoquera le Parlement pour les forcer à retourner au travail. Les compagnies ferroviaires le savent et s'en servent à leurs sinistres fins.

● (2230)

Elles ne négocient jamais de bonne foi. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports et député de London-Est a lui-même déclaré que, cette fois encore, les chemins de fer n'ont pas négocié de bonne foi. Ils ont toujours su que s'ils tergiversaient et retardaient indéfiniment l'heure de la décision, le gouvernement rappellerait le Parlement et contraindrait les ouvriers à retourner au travail.

A l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec une crise nationale que, par leurs manigances, les chemins de fer ont fait naître dans l'intention avouée de paralyser l'économie, de priver la population de services essentiels, et de forcer celle-ci à exiger la cessation de la grève par n'importe quel moyen. Voilà pourquoi tout ce débat est une parodie, le libre processus des négociations collectives n'ayant pas joué dans le présent cas.

**M. Reilly:** Bravo!

**M. Douglas:** Le ministre parle des répercussions qui se produiront advenant l'adoption de l'amendement ou du sous-amendement. Il y en aura, je crois, si on ne les adopte pas puisque les chemins de fer sauront encore une fois que s'ils refusent de négocier de bonne foi à l'avenir et s'ils précipitent le déclenchement d'une grève, on renverra encore une fois les employés au travail à un salaire de base acceptable à la compagnie, même s'il ne l'est pas pour les travailleurs. Si le ministre est sincère en disant qu'il tient à préserver le processus de la libre négociation collective, la meilleure manière de le prouver est de fixer dans ce bill un chiffre que pourront accepter les employés, et les chemins de fer ne seront plus si prompts à précipiter une situation nécessitant l'intervention du Parlement pour renvoyer les hommes au travail.

Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas? Nous avons eu l'occasion d'assister à un bel exercice de rhétorique de la part du ministre des Transports. Ce qui confirme l'adage selon lequel personne n'est aussi véhément et

### *Exploitation des chemins de fer—Loi*

enthousiaste qu'un récent converti à l'Establishment. Il a dit que personne ne sait ce qu'est un règlement juste. Et ce soir le ministre du Travail a pris la parole et a dit: «Nous ne sommes pas ici pour en arriver à un règlement juste et honnête». Il a dit qu'il ne savait pas quel était le chiffre juste qui ferait retourner les hommes au travail.

Je fais remarquer que le ministre du Travail dispose des comptes rendus de toutes les audiences de la commission de conciliation, et de tous les avis des haut fonctionnaires de son ministère, des conciliateurs et des médiateurs; et même doté de tout cela, il ne sait pas ce qu'est un juste règlement. Pas étonnant que son intervention ait été si désastreuse lorsqu'il a essayé de rapprocher les deux parties. Et le ministre des Transports et le ministre du Travail ont dit: «Nous ne pouvons négocier cette question sur le parquet de la Chambre». Le chef de l'opposition a même dit que nous ne pouvions élaborer un règlement. Monsieur le président, c'est exactement ce que nous sommes en train de faire, et le gouvernement n'illusionnera personne avec ce genre de rhétorique.

Que fait le gouvernement? Il demande au Parlement d'enlever à un groupe d'hommes leur droit de s'abstenir de travailler et de les renvoyer au travail moyennant un salaire qu'il arrête lui-même. Pour ces hommes, le seul autre recours qu'il leur reste, c'est de s'en remettre à un arbitre qu'ils ne connaissent pas et qui prononcera une décision finale établissant leur revenu pour 1973 et 1974.

Y a-t-il au Canada d'autres groupes dont le revenu sera assujéti à une loi adoptée par la Chambre, habilitant un seul arbitre à décider? Un arbitre fixera-t-il le prix des voitures de General Motors? Quelqu'un décidera-t-il du prix qu'il faudrait vendre un téléviseur ou un poste de radio? Un arbitre déterminera-t-il les honoraires de nos avocats, de nos médecins et de nos agents d'assurance? Un arbitre déterminera-t-il les taux d'intérêt que les banques prélèveront?

**Une voix:** Oui.

**M. Douglas:** Aux termes de la loi à l'étude, le gouvernement demande au Parlement de renvoyer les gens au travail moyennant des salaires qu'ils n'acceptent pas, et de confier à un arbitre le soin d'établir en dernier lieu quel sera leur revenu en 1973 et 1974. Je dis que, si le gouvernement doit demander au Parlement de priver de leurs droits fondamentaux un groupe de travailleurs au sein d'une société libre, il nous incombe d'incorporer dans la loi un minimum garanti qui, pour le moins, leur soit acceptable. Il se peut que ce ne soit nécessairement tout ce qu'ils demandent, mais il faudrait que ce soit acceptable pour eux. Nous comptons donc que l'arbitre leur accordera un certain revenu supplémentaire en vue de compenser pour les retards qui se sont accumulés sans cesse depuis les 15 ou 20 dernières années.

Le ministre du Travail dit que nous sommes engagés dans une vente aux enchères. Ce n'est pas une question d'enchères. Le problème qu'examine le comité plénier, le Parlement, est double. Tout d'abord, quel est le montant minimum et juste que l'on pourrait donner à ces hommes pour les obliger à reprendre le travail.

**M. Railton:** Ne voulez-vous pas qu'ils reprennent le travail?